les Estivades de COLOMIERS
CLLL 6, Place du Val d'Aran - 31770 Colomiers
Tél : 07 69 62 03 51
estivadescolomiers@gmail.com
https://estivadescolomiers.wixsite.com/estivades
Facebook : Les Estivades de Colomiers

Bonjour,

Le Comité d'organisation des ESTIVADES DE COLOMIERS est heureux de vous informer des dates de son 16ème festival fin juin / début juillet 2023 et de vous inviter à y participer. Pour ce faire, voici, le règlement du festival et la fiche de candidature.

Avec les amitiés théâtrales du Comité d'Organisation des Estivades de Colomiers

---

Règlement des spectacles de théâtre des ESTIVADES de COLOMIERS 2023

1. Organisateurs

Le festival ESTIVADES de COLOMIERS est organisé par les compagnies : THEATRE D'A COTE du Club Léo Lagrange de COLOMIERS et GRAYFOX de COLOMIERS ainsi que des représentants du Comité départemental de Haute Garonne de la FNCTA.

2. Principe

Ces organisateurs ont créé un festival sur plusieurs jours autour du week-end de fin juin / début juillet. Ce festival est ouvert aux troupes régionales (*de préférence*) de théâtre amateur *(= non professionnel*), d'adolescents ou d'adultes, qui devront présenter un **spectacle abouti** *(c'est-à-dire déjà joué).*

3. Participation

Ce festival ne décerne ni prix, ni récompense.

Les comédiens / comédiennes et 2 techniciens / techniciennes (*maximum*) des troupes participantes bénéficient d'un repas gratuit et d'une entrée gratuite à l'un des spectacles.

Les troupes ayant parcouru plus de 200 km (aller-retour) pour participer au festival pourront se voir attribuer une indemnité kilométrique de transport, déterminée après bilan financier.

Les troupes se doivent de collaborer à la pleine réussite de la manifestation en participant également en tant que spectateurs à l'ensemble du Festival.

4. Programmation - Date - Lieu

Le festival aura lieu à COLOMIERS dans l'auditorium Jean CAYROU et dans le parc Duroch les 30 juin, 1er et 2 juillet 2023. La programmation est à l'initiative des organisateurs.

5. Décor et régie

Les spectacles de **théâtre** sont présentés dans l'auditorium Jean CAYROU et / ou en extérieur.

Les animations musicales et autres arts vivants et / ou **théâtre de rue ou sketches, petites formes ou pièces courtes**… sont présentés dans le Parc DUROCH.

Pour les animations musicales et autres arts vivants à l'extérieur, dans le parc (hors théâtre) : *voir autre règlement et fiche de candidature à demander aux organisateurs.*

Chaque troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle. La troupe s'oblige à décharger, monter et démonter les décors dans les temps limités précisés d'après le dossier de candidature et selon la programmation.

IMPORTANT : Le temps de réglage du son et des lumières fait partie intégrante du « temps de préparation» indiqué. La troupe vient avec son régisseur / ou sa régisseuse son et lumières. Les réglages sont effectués par les techniciens de la troupe, aidés par les régisseurs du festival.

Les horaires des représentations fixés par les organisateurs devront être respectés. Les troupes devront libérer, rapidement, le plateau, les coulisses et les loges de leurs décors et accessoires dès la fin de chaque représentation.

6. **SACD (***ou autre collecteur de droits d'auteur***) et Responsabilité**

Pour les œuvres inscrites à la SACD (*ou autre*), la troupe doit fournir aux organisateurs, lors de sa candidature, une copie de l'autorisation de jouer **valide pour la période du festival**.
Les droits des auteurs sont à la charge des "ESTIVADES de COLOMIERS".

Merci de ne pas faire de déclaration d'itinéraire à la SACD (ou autre) tant que les organisateurs des ESTIVADES n'ont pas indiqué aux ***troupes retenues et programmées le moment*** *de faire cette déclaration et* ***les informations*** *adéquates.*

La Mairie de COLOMIERS et les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des vols qui pourraient survenir pendant le festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile.

7. **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comprendre :

- La fiche de candidature complètement remplie et signée
- Des photographies couleur du spectacle (CD, mèl) de bonne définition et libres de droits
- Un descriptif et un historique de la troupe
- Une affiche du spectacle
- Une copie de l'autorisation SACD englobant les dates des ***30 juin, 1er et 2 juillet 2023***
- Le plan de feux du spectacle
- Eventuellement un dossier de presse
- Si possible, une captation complète sur clé ou DVD.

Le dossier devra être complet.

8. **Parade**

Le samedi matin du festival, vers 11 h, pendant une heure, une parade, essentielle pour notre festival, est organisée dans la ville regroupant les troupes organisatrices, les comédiens, les musiciens et autres groupes programmés. Elle est festive et conviviale et est l'occasion pour les troupes de faire leur publicité, en plus de celle du festival. Les modalités seront précisées lors de la confirmation de participation. La participation à cette parade est une priorité de chaque troupe.

9. **Pour les troupes retenues,** il sera demandé, lors de la confirmation de participation par les organisateurs :

- **Un chèque de caution de 90 € pour toutes les troupes**.
- **Un chèque de participation aux frais de 40 €**, en plus, **pour les troupes non adhérentes à la FNCTA**.

Les chèques devront être reçus dans les délais indiqués lors de la confirmation pour que celle-ci soit validée.
Ils seront établis à l'ordre des « ESTIVADES DE COLOMIERS ».
Le chèque de participation aux frais (pour troupes « non-FNCTA ») sera débité après la tenue des ESTIVADES de COLOMIERS.
Le chèque de caution sera débité si la troupe ne respecte pas la convention et ses engagements une fois la programmation définitive établie (*sauf cas avéré de force majeure*). Dans tous les autres cas, les chèques de caution seront restitués après le festival.

Il est à noter qu'avant ou pendant le festival, il n'est pas possible d'organiser des visites de l'auditorium ou de prévoir une répétition pour les troupes dans l'auditorium.

10. **L'inscription au festival « Estivades de Colomiers » implique l'acceptation de l'intégralité du présent règlement.**

Contact et envoi de la fiche de candidature **avec dossier complet** avant le 1er février 2023 à :
Liliane CRAMAUSSEL 17 rue Jean – Baptiste PIGALLE - 31000 TOULOUSE
ou par mail à : lilou.cramaussel@free.fr.

Informations sur le site du festival : https://estivadescolomiers.wixsite.com/estivades